



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chargés d'enseignement

Question écrite n° 66830

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des chargés d'enseignement en EPS. L'arrêt du recrutement au sein du corps des chargés d'enseignement en EPS date de 1985. En 2001, il reste 5 687 chargés d'enseignement en EPS dont 3 854, toujours en classe normale, n'ont bénéficié que de quelques points d'indice des revalorisations de 1989 et 1993. A la suite de nombreuses interventions, monsieur le ministre de l'éducation nationale a déclaré que des mesures étaient à l'étude pour les chargés d'enseignement en EPS hors classe ou en classe exceptionnelle. Or, aujourd'hui, les deux tiers des chargés d'enseignement en EPS sont toujours en classe normale. Répartis entre le 7e échelon et le 10e échelon de la classe normale, ils ont entre quarante et cinquante ans. Ce sont aussi les plus jeunes et les plus diplômés. Pourtant, aucune possibilité de promotion en grade ne semble être prévue pour eux à brève échéance. Les voies actuelles d'intégration dans le corps des professeurs d'EPS sont trop réduites pour qu'ils puissent en bénéficier. Aussi, il lui demande s'il compte prendre des décisions pour remédier rapidement à cet état de fait et permettre l'intégration en nombre des chargés d'enseignement en EPS dans le corps des professeurs d'EPS.

Texte de la réponse

A la suite des créations d'emplois de hors classe et de classe exceptionnelle intervenues en 2001, dans le cadre du PLF 2002, le Gouvernement propose, par transformations d'emplois de classe normale, 100 emplois pour les CE d'EPS (75 emplois de hors classe et 25 emplois de classe exceptionnelle). Ces transformations d'emplois permettront une augmentation des promotions dans les grades d'avancement. Ces perspectives d'amélioration de déroulement de carrière des CE d'EPS font actuellement l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales concernées.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66830

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5520

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7089